

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée et tenue le lundi 17 février 2020 à 18 h 34.

Sous la présidence de madame Gisèle Dicaire, mairesse de la municipalité centrale Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et en présence de la directrice générale, madame Julie Forgues et de la greffière, madame Judith Saint-Louis, étaient présents et formant quorum, les conseillers et conseillères suivants : monsieur Bernard Malo, madame Marie-Claude Déziel, madame Lisiane Monette, monsieur Raymond St-Aubin, madame Julie Moreau, monsieur Maxime Bélanger et monsieur Joseph Dydzak.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour.**
- 3. Approbation du procès-verbal.**
 - a) Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le 20 janvier 2020 à 18 h 30.
- 4. Administration, finances et qualité des services.**
 - a) Rapports des responsables de comités.
 - b) Dépôt et avis de motion du projet de règlement # AG-031-2012-A02 relatif à l'augmentation du fonds de roulement de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel à 135 000 \$.
 - c) Présentation du projet de règlement # AG-031-2012-A02 relatif à l'augmentation du fonds de roulement de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel à 135 000 \$.
 - d) Dépôt et avis de motion du projet de règlement # AG-033-2015-A04 modifiant le règlement # AG-033-2015 concernant le Service de sécurité incendie de Sainte-Marguerite-Estérel, ses interventions et la prévention des incendies.
 - e) Présentation du projet de règlement # AG-033-2015-A04 modifiant le règlement # AG-033-2015 concernant le Service de sécurité incendie de Sainte-Marguerite-Estérel, ses interventions et la prévention des incendies.
- 5. Sécurité civile et sécurité incendie.**
 - a) Rapports des responsables de comités.
- 6. Réseau artériel.**
 - a) Rapports des responsables de comités.
 - b) Résultats d'ouverture de soumissions pour réfection de tronçons des chemins de Chertsey, Fridolin-Simard, des Hauteurs et Masson – Dossier # TP-202002-01.
- 7. Communications, culture et promotion touristique.**
 - a) Rapports des responsables de comités.
- 8. Correspondance.**
- 9. Affaires nouvelles.**
- 10. Période de questions.**
- 11. Levée de la séance.**

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM.

La présidente, madame Gisèle Dicaire, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum à 8 membres.

AG-1019-02-2020 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance ordinaire du conseil d'agglomération ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Déziel, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL.

AG-1020-02-2020

3. a) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL TENUE LE 20 JANVIER 2020 À 18 H 30.

ATTENDU que tous les membres du conseil ont obtenu une copie du projet de procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le lundi 20 janvier 2020 à 18 h 30 dans les délais prescrits pour procéder à son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par monsieur Bernard Malo et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le lundi 20 janvier 2020 à 18 h 30 soit et est approuvé tel que rédigé.

4. ADMINISTRATION, FINANCES ET QUALITÉ DES SERVICES.

4. a) RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

La présidente, madame Gisèle Dicaire, fait rapport au conseil.

La conseillère et mairesse suppléante, madame Julie Moreau, fait rapport au conseil.

Le conseiller, monsieur Joseph Dydzak, fait rapport au conseil.

4. b) DÉPÔT ET AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # AG-031-2012-A02 RELATIF À L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL À 135 000 \$.

La présidente, madame Gisèle Dicaire, dépose le projet de règlement # AG-031-2012-A02 relatif à l'augmentation du fonds de roulement de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel et donne un avis de motion qu'un règlement # AG-031-2012-A02 sera présenté pour étude et adoption à une séance subséquente afin de permettre l'augmentation du fonds de roulement de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel de 105 000 \$ à 135 000 \$ en affectant une somme de 30 000 \$ du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2019 pour permettre le remplacement et le paiement du nouveau véhicule du Service de sécurité incendie.

4. c) PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT # AG-031-2012-A02 RELATIF À L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL À 135 000 \$.

La présidente, madame Gisèle Dicaire, explique le règlement # AG-031-2012-A02 modifiant le règlement # AG-031-2012 pourvoyant à l'augmentation du fonds de roulement de 30 000 \$ portant le fonds à 135 000 \$ en appropriant une somme de 30 000 \$ du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2019.

Le conseil doit augmenter le fonds de roulement pour permettre le paiement du financement sur 6 ans du remplacement d'un véhicule utilisé par les premiers répondants. Ce véhicule devrait être livré en cours d'année 2020.

Toute personne désirant obtenir une copie du règlement pourra en faire la demande au responsable de l'accès aux documents et une copie sera accessible lors de son adoption pour consultation.

4. d) DÉPÔT ET AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # AG-033-2015-A04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # AG-033-2015 CONCERNANT LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL, SES INTERVENTIONS ET LA PRÉVENTION DES INCENDIES.

La présidente, madame Gisèle Dicaire, dépose le projet de règlement # AG-033-2105-A04 modifiant le règlement # AG-033-2015 concernant le Service de sécurité incendie de Sainte-Marguerite-Estérel, ses interventions et la prévention des incendies et donne un avis de motion qu'un règlement # AG-033-2015-A04 sera présenté pour étude et adoption à une séance subséquente afin de mettre à jour certains termes employés et principalement pour déterminer une nouvelle période de validité des permis de brûlage et l'affichage des panneaux de degrés d'inflammabilité.

4. e) PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT # AG-033-2015-A04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # AG-033-2015 CONCERNANT LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL, SES INTERVENTIONS ET LA PRÉVENTION DES INCENDIES.

La présidente, madame Gisèle Dicaire, explique le règlement à procéder à la présentation du règlement.

Le projet de règlement # AG-033-2015-A04 fait suite à une demande du Service de sécurité incendie pour la gestion des permis de brûlage qui plutôt que d'être valides pour un mois seront valide pour six mois sans toutefois excéder le 31 décembre de l'année de délivrance. Certaines autres modifications y sont apportées pour la mise à jour de certains termes à reprendre au temps présent plutôt qu'au futur.

Une modification concernant les « numéros civiques » à mettre en évidence et clairement lisibles de la rue plutôt que simplement la « plaque » fait suite à une cause perdue à la Cour municipale par l'effet de cette nuance.

Enfin, on y modifie l'annexe VII pour ajouter l'affichage de panneau indiquant le degré d'inflammabilité à l'intersection de la rue des Lilas et du chemin Masson de même que sur le site Internet municipal.

Toute personne désirant obtenir une copie du règlement pourra en faire la demande au responsable de l'accès aux documents et une copie sera accessible lors de son adoption pour consultation.

5. SÉCURITÉ CIVILE ET SÉCURITÉ INCENDIE.

5. a) RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

Le conseiller, monsieur Maxime Bélanger, fait rapport au conseil.

6. RÉSEAU ARTÉRIEL.

6. a) RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

Le conseiller, monsieur Bernard Malo, fait rapport au conseil.

AG-1021-02-2020

6. b) RÉSULTATS D'OUVERTURE DE SOUMISSION POUR RÉFECTION DE TRONÇONS DES CHEMINS DE CHERTSEY, FRIDOLIN-SIMARD, DES HAUTEURS ET MASSON – DOSSIER # TP-202002-01.

ATTENDU le devis # TP-202002-01 tel que préparé en collaboration avec madame Geneviève Gingras, ing. jr et monsieur Éric Perreault, ing. FNX-Innov inc. pour des travaux de réfection routiers des chemins de Chertsey, Fridolin-Simard, des Hauteurs et Masson sur des tronçons identifiés en partie sur le réseau artériel de l'Agglomération et en partie sur des tronçons de la proximité, ville centre, sur une longueur totale de 6.4 kilomètres ;

ATTENDU l'appel d'offres publié sur le site du SÉAO et dans l'édition du 22 janvier 2020 du journal Accès le Journal des Pays-d'en-Haut tel qu'il appert au devis # TP-202002-01 et aux plans l'accompagnant de même qu'à l'addenda # 1 du 6 février 2020 ;

ATTENDU les résultats d'ouverture des soumissions reçues le 12 février 2020 à 15 h selon le tableau suivant après vérification des montants :

Soumissionnaires	Total soumis avant taxes Tronçons Agglomération	Total soumis avant taxes Tronçons proximité	Total soumis travaux avant taxes
Pavages Multipro inc.	1 927 552.00 \$	172 951.20 \$	2 100 503.20 \$
Monco Construction inc..	1 985 823.32 \$	162 906.70 \$	2 148 730.02 \$
Uniroc Construction inc.	2 049 284.16 \$	212 077.00 \$	2 261 361.16 \$
Pavage Jérômien inc.	2 234 287.00 \$	174 780.00 \$	2 409 067.00 \$
LEGD inc.	2 294 290.00 \$	258 744.90 \$	2 553 035.10 \$

ATTENDU l'analyse et la recommandation du 13 février 2020 de madame Geneviève Gingras, ing. jr de FNX-Innov inc. en faveur de la soumission conforme la plus basse soit celle de Pavages Multipro inc. ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service des Travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, ing. ;

ATTENDU que ces travaux sont admissibles à une aide financière du Programme d'aide à la voirie locale, au volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) présentement à l'étude par le ministère des Transports et que la Ville ne peut réaliser ces travaux que si elle obtient l'aide financière demandée ;

ATTENDU qu'aucune confirmation d'aide financière n'a été reçue jusqu'à maintenant au Programme RIRL ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil décrète les travaux de réfection sur le chemin de Chertsey, chemin Fridolin-Simard et le chemin Masson, partie des tronçons soumis pour appel d'offres et accepte le prix soumis par Pavages Multipro inc. au montant de 1 927 552.00 \$ pour le réseau artériel compris à la soumission totale de 2 100 503.20 \$ plus les taxes applicables (2 216 202.91 \$ toutes taxes comprises) et lui attribue le contrat # TP-202002-01 conditionnellement à l'octroi de l'aide financière attendue du programme et conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt # AG-040-2018-A01 à l'étude pour son approbation ministérielle.

QUE le directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, soit désigné à titre de représentant de la Ville à ce dossier pour la réalisation de ce mandat.

QUE cette dépense soit payable au prorata des ouvrages par le règlement # AG-040-2018 de l'Agglomération modifié par le règlement # AG-040-2018-A01 en attente de son approbation ministérielle au montant de 2 790 200 \$ et en partie par le remboursement de l'aide financière à confirmer du programme RIRL.

7. COMMUNICATIONS, CULTURE ET PROMOTION TOURISTIQUE.

7. a) RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

La conseillère, madame Marie-Claude Déziel, fait rapport au conseil.

8. CORRESPONDANCE.

9. AFFAIRES NOUVELLES.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

AG-1022-02-2020

Étant 18 h 58, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Bernard Malo et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

Madame Gisèle Dicaire
Présidente

(signé)

Madame Judith Saint-Louis
Greffière